



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. : générale
Août 2016

Original :
anglais/arabe/chinois/espagnol/français/
russe

Deuxième session ordinaire de 2016

1^{er} et 2 septembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la session annuelle de 2016, des 27 et 28 juin 2016

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2016 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue au siège des Nations Unies, à New York, les 27 et 28 juin 2016.
2. Le Conseil d'administration a élu Kitty Sweeb (Suriname), représentante des États d'Amérique latine et des Caraïbes, au poste de Vice-présidente pour le reste de l'année 2016¹.
3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté ainsi que le plan de travail de la session annuelle de 2016 (UNW/2016/L.3), et a approuvé le Rapport sur l'élection du Bureau et sur la première session ordinaire, qui s'est déroulée les 11 janvier et 9 février 2016 (UNW/2016/3). Le Conseil d'administration a également approuvé l'ordre du jour provisoire envisagé et le plan de travail pour la deuxième session ordinaire de 2016, qui se tiendra les 1^{er} et 2 septembre 2016.
4. Le Conseil d'administration a pris trois décisions (2016/1, 2016/2 et 2016/3), jointes en annexe du présent rapport.

II. Déclarations liminaires

5. Le Président du Conseil d'administration, Mohamed Khaled Khiari, représentant permanent de la Tunisie, a ouvert la session en rappelant son engagement personnel et celui de son pays pour renforcer la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Il a souligné que toutes les mesures nécessaires devaient être prises en vue d'éliminer toutes les formes de violences perpétrées à l'égard des femmes et des filles, notamment en intensifiant les efforts en ce sens et en traduisant les paroles en actions concrètes. À cet égard, il a mis en lumière l'importance d'organiser chaque année des visites sur le terrain

¹ Pour succéder à Miriam Macintosh (Suriname).

pour le Conseil d'administration et évoqué son enthousiasme en faveur de la visite conjointe effectuée par les conseils d'administration en République kirghize en 2016, au cours de laquelle les membres des conseils ont eu la possibilité de constater par eux-mêmes le travail réalisé par ONU-Femmes au niveau national, d'observer ses réussites et d'évaluer les lacunes et les défis à relever. Par ailleurs, il a souligné que cette visite avait fait de lui et de ses collègues du Bureau des Ambassadeurs de bonne volonté d'ONU-Femmes.

6. Le Président a mentionné les efforts déployés par son propre pays pour renforcer la promotion des droits des femmes et des filles et a appelé à une action individuelle et collective en faveur de l'élimination des inégalités entre les sexes à l'échelle nationale, régionale et internationale.

7. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a présenté, aux côtés des Directeurs exécutifs adjoints, le rapport de progrès sur le plan stratégique, ainsi que son examen à mi-parcours. La Directrice exécutive de l'Entité a remercié le Président pour son leadership dans les travaux du Conseil d'administration, le Bureau pour son solide engagement en faveur de ses actions, ainsi que tous les États membres pour leurs conseils et leur soutien. Tout en mettant en lumière les forces de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, elle a précisé que ce dernier avait favorisé l'innovation et mis l'accent sur les résultats. Parmi les nouveautés apportées, la Directrice exécutive a notamment cité la création d'une nouvelle annexe au rapport portant sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, comme demandé par le Conseil, ainsi que l'introduction d'une version interactive en ligne de l'examen à mi-parcours. En réponse à la demande du Conseil exprimée dans sa décision 2015/2, un résumé des avancées réalisées quant au cadre intégré de résultats a également été rédigé. ONU-Femmes a effectué une analyse plus approfondie des facteurs qui encouragent ou freinent les performances et les résultats. Il a été constaté que les réussites résultaient souvent de plusieurs années d'engagement et de plaidoyer, dans lesquels ONU-Femmes avait joué un rôle de soutien en collaboration avec des partenaires tels que des États membres et la société civile.

8. Des exemples de domaines dans lesquels une collaboration efficace a eu un impact positif au cours de ces deux dernières années ont été présentés. Le Mexique a été félicité pour avoir fait en sorte que son gouvernement soit composé à 42 % de femmes parlementaires, tandis que la Bolivie a été présentée comme le deuxième pays au monde à atteindre la parité au sein de son parlement. Par ailleurs, il a été fait mention de la récente annonce du Vice-Secrétaire général des Nations Unies prévoyant d'ici 2020 une augmentation de 40 % du nombre de femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines d'action des Nations Unies, afin d'atteindre une parité totale au sein de ses équipes d'ici 2030.

9. À l'échelle mondiale, 29 pays ont adopté un cadre politique pour l'autonomisation économique des femmes tenant compte de la problématique hommes-femmes. Par exemple, grâce à son partenariat avec Coca-Cola, ONU-Femmes a fourni à près de 46 000 femmes d'Afrique du Sud, du Brésil et d'Égypte les compétences, les équipements et l'accès au crédit leur permettant de lancer et gérer avec succès leur entreprise.

10. Bien que l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles demeure un défi de taille, des progrès ont néanmoins été constatés en la matière. La campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes »² du Secrétaire général des Nations Unies a reçu un soutien accru de la population. En 2015, près de

² <http://www.un.org/fr/women/endviolence/>

70 pays ont participé à la campagne « Oranger le monde », qui s'est déroulée pendant les 16 jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes.

11. Sur l'ensemble des plans d'action nationaux, 67 % sont désormais dotés d'indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés dans le domaine des « femmes, paix et sécurité ». La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a fait état d'importantes avancées mondiales dans ce domaine. En effet, plus de 130 Syriennes ont surmonté de profondes divergences politiques afin de forger une coalition unifiée pour la paix au cours de la conférence « Syrian Women Peacemakers » qui s'est tenue au Liban en mai 2016. De plus, ONU-Femmes a assuré le secrétariat qui a soutenu la préparation de l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution n° 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et a commencé à appliquer les recommandations de cette étude.

12. Le nombre de pays disposant de bureaux de pays d'ONU-Femmes impliqués dans des activités humanitaires est passé de 12 en 2014 à 34 en 2015. L'Entité a par exemple porté son concours à de nombreuses évaluations humanitaires, notamment au Cameroun, en Iraq, en Jordanie, en Ouganda, au Rwanda et en Ukraine.

13. En matière de performance institutionnelle, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné des progrès constants, avec 66 % des objectifs atteints ou en passe de l'être. Au cours de ses cinq premières années d'existence, l'Entité a établi des systèmes efficaces en matière de gestion des performances et des comptes rendus, de responsabilité financière, d'audit, de gestion des ressources humaines et des risques, et d'infrastructures opérationnelles, et elle exerce une solide fonction d'évaluation.

14. Cependant, ONU-Femmes a fait face à de nombreux défis, tels que des ressources limitées, un déficit de financement des problématiques spécifiques aux femmes, et le besoin de doter des programmes de systèmes opérationnels efficaces afin de continuer à respecter les délais, le budget et la portée des projets, soit tous les ingrédients nécessaires au déploiement efficace et complet du plan stratégique. En réaffirmant sa volonté de ne « laisser personne de côté », la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a mis l'accent sur l'importance des actions cohérentes et collectives axées sur les résultats et des solutions financières innovantes pour garantir une mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui tienne compte de la problématique hommes-femmes.

15. De nombreuses délégations ont pris la parole pour réagir aux déclarations liminaires et féliciter chaleureusement ONU-Femmes pour les résultats significatifs enregistrés, comme le montre le rapport sur l'état d'avancement du plan stratégique, ainsi que l'examen à mi-parcours. À cet égard, l'une des délégations a estimé que ces réalisations apportaient la preuve que la création d'ONU-Femmes avait été une bonne décision. Une autre délégation a déclaré : « ONU-Femmes a fait preuve d'une capacité remarquable à répondre présente dans les domaines où l'on avait besoin d'elle : (i) pour encourager la participation et l'influence des femmes dans les pourparlers de paix en Syrie ; (ii) pour soutenir les femmes dans la médiation et la prévention réussie des conflits locaux au Burundi ; (iii) pour veiller à ce que les questions de genre figurent à l'ordre du jour du Sommet mondial sur l'action humanitaire ; (iv) pour épauler les États membres dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles ; et (v) pour permettre aux gouvernements d'adopter des lois et des politiques qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes ».

16. Les délégations ont salué ONU-Femmes pour son rôle dans la promotion d'un programme mondial pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, que l'on retrouve tout particulièrement dans les dispositions historiques sur l'égalité des sexes adoptées dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de Beijing+20, de l'Accord de Paris sur le climat, et de l'examen de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies 15 ans après son adoption. Le Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, ancien Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes (2015), a souligné le rôle de l'Entité dans le renforcement du cadre normatif pour l'égalité des sexes. Il a ajouté qu'en 2015, « les États membres ont adopté trois accords majeurs en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Bien que l'heure soit désormais à la mise en œuvre, nous souhaiterions qu'ONU-Femmes conserve son rôle de premier plan dans l'établissement d'un programme sur l'égalité des sexes et les droits des femmes dans les années à venir. Si nous voulons réaliser l'Objectif 5, ainsi que le Programme 2030 dans son intégralité, nous devons renforcer encore davantage le cadre normatif au fur et à mesure que nous nous approchons de 2030. »

17. D'autres intervenants ont pris la parole pour exprimer leur gratitude à ONU-Femmes pour son travail dans le domaine « femmes, paix et sécurité », ainsi que face à la crise des réfugiés et des migrants. L'une des délégations a déclaré que les États membres devraient intégrer plus efficacement les questions liées aux droits et au développement des femmes et filles migrantes dans leurs politiques nationales, régionales et internationales. Un autre intervenant a exprimé un appui indéfectible au travail fourni par ONU-Femmes en faveur de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, déclarant que l'étude mondiale 2015 sur la mise en œuvre de cette résolution révélait l'importance de l'implication des femmes dans tous les domaines de travail traitant de la paix et de la sécurité.

18. L'une des délégations a attiré l'attention des participants sur la difficulté de s'attaquer aux causes profondes des discriminations multiples et intersectorielles et aux inégalités structurelles, notamment concernant l'intégration de la question du handicap dans le programme pour l'égalité des sexes. Elle s'est réjouie qu'ONU-Femmes figure parmi les premières institutions à approuver la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire, adoptée dans le cadre du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Par ailleurs, elle a souligné que la protection des femmes et des filles handicapées contre la violence et la maltraitance était une question qui devait être abordée dans toutes les activités liées à l'action humanitaire. Au regard du nombre croissant de pays dans lesquels ONU-Femmes a mené des activités humanitaires au cours de l'année 2015, un autre intervenant a exhorté l'Entité à veiller à ce que les travaux engagés soient cohérents et s'inscrivent dans une approche intégrée tenant compte des perspectives de développement à long terme. Il a ajouté que les efforts engagés par l'Entité en vue d'inclure une analyse comparative de l'égalité des sexes dans les appels et stratégies humanitaires revêtaient une importance certaine et devaient être poursuivis.

19. Plusieurs délégations ont manifesté leur intérêt pour les travaux d'ONU-Femmes en faveur du développement des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. À ce sujet, l'un des intervenants a demandé à l'Entité de se positionner comme « la principale institution de soutien à l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre sur le terrain qui tiennent compte de la problématique

hommes-femmes. Il est essentiel qu'elle endosse ce rôle pour garantir que les femmes et les filles ne soient pas laissées pour compte... »

20. L'un des intervenants a mentionné l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, récemment réalisé en Turquie. La déclaration politique qui s'en est suivie a mis l'accent sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Il a été décidé qu'ONU-Femmes assumerait le rôle principal dans la promotion et la mise en œuvre des recommandations. Ainsi, il importe de fournir les ressources adéquates à l'Entité afin de soutenir l'efficacité de sa contribution dans ce domaine, dans les pays les moins avancés de la planète. ONU-Femmes devra également être présente sur le terrain pour aider les pays les moins avancés à déployer leurs efforts à l'échelle nationale et internationale visant à atteindre la parité entre les sexes.

21. L'une des délégations a félicité ONU-Femmes pour sa décision d'utiliser ses ressources limitées de manière stratégique, en intégrant plusieurs projets à court terme et à petite échelle dans un petit nombre de programmes de grande envergure, plus importants et impliquant de multiples parties prenantes, comme énoncé dans le rapport sur l'état d'avancement du plan stratégique.

22. Les technologies de l'information et des communications ont été citées par plusieurs délégations comme l'un des principaux facteurs de l'autonomisation des femmes et des filles. Associées à la numérisation, elles multiplient les possibilités éducatives pour les jeunes des zones reculées et des zones de conflit et, de manière générale, soutiennent leur autonomisation économique. La délégation a manifesté un vif soutien en faveur des efforts engagés par ONU-Femmes pour diffuser les connaissances et le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et des communications en matière de promotion des droits des femmes et des filles.

23. Bien qu'un État membre ait salué l'augmentation des ressources mobilisées par l'Entité, plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur les contraintes financières auxquelles est soumise cette dernière, insistant sur le besoin d'accroître considérablement le volume des ressources et des financements flexibles et prévisibles à long terme pour la mise en œuvre du plan stratégique. L'une des délégations a précisé qu'en cas de ressources limitées, ONU-Femmes devait s'assurer que le niveau de déploiement des activités était suffisant au niveau national pour garantir leur efficacité. Une autre délégation a rappelé que les États membres s'étaient accordés à dire que la baisse des contributions de base au profit de contributions ciblées avait causé la fragmentation des Nations Unies, et a exhorté ONU-Femmes à veiller à l'introduction de mesures incitatives qui favorisent les ressources de base et d'autres ressources flexibles. La délégation a appelé tous les donateurs à augmenter leurs contributions de base à l'Entité.

24. L'un des intervenants a considéré qu'il serait intéressant d'impliquer des donateurs non conventionnels, en particulier le secteur privé, et de renforcer le rôle des comités nationaux. Certaines délégations ont demandé à ONU-Femmes d'engager des efforts particuliers dans l'élargissement et l'approfondissement de sa base de partenaires, en intégrant notamment la société civile, et ont souligné la nécessité de continuer à chercher de nouvelles sources de financement. Ces délégations ont réaffirmé leur plein appui à l'Entité dans sa volonté de transformer la vie des femmes et des filles à travers le monde.

25. Certaines délégations ont saisi cette opportunité pour renouveler ou augmenter leur appui financier, à l'image de l'Italie, avec une augmentation de 50 % de ses contributions de base en 2016 ; du Japon, qui a lui aussi accru ses contributions de base et ses autres contributions, atteignant 30 millions de dollars US en 2016 ; ainsi que des Pays-Bas, qui sont passés de 4 millions de dollars US en 2015 à 7 millions en 2016 en contributions de base. Une délégation a espéré que le dialogue structuré sur le financement, recommandé par l'examen quadriennal complet, permettrait d'augmenter le flux des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique.

26. Un intervenant a fait remarquer que les services d'ONU-Femmes étaient de plus en plus demandés et que l'Entité semblait flexible et prête à répondre aux nouveaux besoins susceptibles d'émerger. Toutefois, il a également rappelé que les efforts d'ONU-Femmes devaient être ciblés et permis de comprendre pourquoi le mandat de coordination d'ONU-Femmes était si important. Bien que des améliorations nécessaires aient été évoquées, notamment dans l'optimisation des partenariats pertinents au niveau national, un État membre a affirmé que le leadership d'ONU-Femmes dans les efforts de responsabilisation et de coordination à l'échelle du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes était encourageant.

27. Nombre de délégations ont salué l'introduction des programmes phares et la réussite de leur lancement. La coordination a été citée comme l'un des principaux facteurs dans le déploiement de ces programmes. L'un des intervenants a espéré que ce mécanisme innovant contribuerait à la mise en œuvre tenant compte de la problématique hommes-femmes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Une autre délégation a fait savoir qu'elle s'attendait à ce que le déploiement des programmes phares facilite l'accélération des progrès en matière d'autonomisation économique des femmes, qui semblent avoir été plus lents que dans d'autres domaines.

28. Certains intervenants ont estimé que le suivi des résultats concernant la contribution d'ONU-Femmes, y compris de son rôle dans les résultats publiés, devait être amélioré. Cela permettrait par la suite d'évaluer plus facilement la rentabilité du travail de l'Entité.

III. Évaluation

29. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation d'ONU-Femmes a présenté le Rapport de 2015 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2016/5). Le rapport présentait les résultats de l'évaluation à l'échelle tant institutionnelle que décentralisée, ainsi que ceux de la contribution d'ONU-Femmes à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et au renforcement des capacités nationales d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le rapport aborde en outre le programme de travail et le budget du Bureau indépendant d'évaluation pour 2016.

30. La fonction d'évaluation d'ONU-Femmes s'appuie sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et vient soutenir le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, ainsi que le renforcement des capacités nationales d'évaluation. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle à ce que l'évaluation menée par le pays étaye les mécanismes de suivi et d'examen, et

à renforcer les capacités nationales d'évaluation. Il décrit également les principes des évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes. Il a été relevé que le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et EvalPartners étaient tous deux présidés par ONU-Femmes. La stratégie de plaidoyer d'ONU-Femmes reposait sur la proclamation de l'année 2015 comme la première Année internationale de l'évaluation. Dans ce contexte, EvalPartners a facilité la tenue de 92 événements à travers le monde, organisés par des gouvernements, des organisations internationales, des organisations de la société civile, des parlements et le milieu universitaire. Cela a permis de créer un mouvement mondial ascendant afin de développer les capacités de demande, d'approvisionnement et d'utilisation des évaluations, y compris les évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes. Outre le développement d'un environnement propice aux activités d'évaluation, EvalPartners a permis le renforcement des capacités institutionnelles de 96 associations d'évaluation régionales et nationales, grâce aux initiatives d'entraide entre pairs.

31. Dans sa décision 2015/1, le Conseil d'administration a demandé au Bureau indépendant d'évaluation et au Bureau de la Directrice exécutive d'entreprendre un examen de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes (UNW/2012/12). Cet examen, mené entre mars 2015 et mars 2016, s'est appuyé sur : a) les conclusions de trois évaluations externes réalisées en 2014 et deux réalisées en 2015 ; b) le rapport du Comité consultatif mondial d'évaluation présenté lors de la première session ordinaire de 2015 du Conseil d'administration et sur les décisions du Conseil y afférentes ; et c) les consultations menées auprès du Conseil d'administration et de l'équipe de direction d'ONU-Femmes. Tous ces éléments ont permis de dresser un bilan positif de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes et de conclure que, trois ans après son entrée en vigueur, la politique d'évaluation de l'Entité était pertinente et efficace, et offrait un cadre normatif solide garantissant la fiabilité de la fonction d'évaluation.

32. L'examen de la politique d'évaluation d'ONU-Femmes a permis de dégager les résultats suivants :

- a) la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes respecte les normes internationales ;
- b) le niveau d'indépendance accordé à l'organisation dans sa fonction d'évaluation semble cohérent avec son stade actuel de développement ;
- c) le cadre fourni est clair et adapté à une bonne exécution de sa fonction d'évaluation ;
- d) le rôle de coordination d'ONU-Femmes à l'échelle du système des Nations Unies a été renforcé pour permettre une évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes ;
- e) le renforcement des capacités nationales d'évaluation s'inscrit dans l'actuel contexte de développement mondial.

33. Bien que certains domaines restent à améliorer, il a été jugé qu'ONU-Femmes contribuait de manière stratégique au renforcement des capacités sensibles au genre à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi qu'au niveau national. Ce renforcement devrait s'accélérer grâce au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui amènera des changements profonds. Au vu de l'évaluation positive globale de la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes, le Conseil a demandé dans sa décision que la politique d'évaluation d'ONU-Femmes soit de nouveau examinée dans trois ans.

34. Les réponses des directions respectives ont fourni des exemples de performances institutionnelles positives quant à la plupart des indicateurs, malgré un large portefeuille d'activités en expansion. Il a été noté que bien qu'il soit difficile de réaliser un grand nombre d'évaluations, des améliorations étaient vivement encouragées dans certains domaines, tels que la décentralisation de la planification et de la mise en œuvre d'évaluations. ONU-Femmes a pris part à de nombreuses initiatives, telles que les programmes phares qui s'appuient sur une théorie explicite du changement, et le système de gestion des résultats qui suit les résultats attendus d'ONU-Femmes afin de compléter les systèmes existants, comme le système mondial de contrôle des évaluations, le système mondial d'examen et d'analyse des rapports d'évaluation, et le système GATE (Global Accountability and Tracking of Evaluation Use System). ONU-Femmes a également œuvré à développer la fonction de contrôle et à renforcer les capacités nationales. En vue du prochain examen de sa politique d'évaluation dans un délai de trois à cinq ans, ONU-Femmes souhaite : continuer à améliorer les principaux indicateurs de performance, notamment la mise en œuvre, la portée et l'utilisation des évaluations ; investir davantage dans les systèmes ; renforcer les capacités internes et la formation des partenaires dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable ; utiliser les résultats des évaluations pour renforcer la planification institutionnelle stratégique ; évaluer pleinement le coût des plans de suivi, d'évaluation et de recherche et mettre davantage l'accent sur leur conformité.

35. Suite à la présentation du rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes pour l'année 2015 et à la réponse de la direction à ce sujet, les États membres se sont déclarés satisfaits des efforts déployés par l'Entité, le Bureau indépendant d'évaluation et les bureaux nationaux et régionaux. Les États membres ont également souligné l'importance d'assurer une fonction d'évaluation efficace dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aussi bien en tant qu'objectif à part entière qu'intégré dans l'ensemble des objectifs.

36. Par ailleurs, ils ont réaffirmé leur soutien aux initiatives de partenariat engagées par ONU-Femmes auprès des acteurs du développement, des gouvernements et des parties prenantes concernées au niveau national, en vue de développer des capacités supplémentaires de collecte et d'analyse de données de qualité et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les États membres ont également apprécié la formulation de conseils pratiques pour aider les bureaux à gérer les évaluations des portefeuilles de projets nationaux sensibles au genre et à encourager l'assurance qualité. L'un des intervenants a fait remarquer que les évaluations avaient révélé que les programmes d'ONU-Femmes étaient largement alignés sur les priorités nationales et qu'ils faisaient amplement l'objet d'une appropriation nationale.

37. Il a été rappelé que bien que, dans l'ensemble, les indicateurs clés de performance soient positifs, la direction devait se concentrer sur les améliorations qu'il restait à apporter, en particulier la portée des évaluations et leur taux de réalisation. Les États membres ont appelé ONU-Femmes à approfondir les recherches pour déterminer les raisons des retards de réalisation, à trouver des mesures préventives et à renforcer les capacités, en particulier au niveau national. La direction d'ONU-Femmes a été priée d'accorder une plus grande attention à l'impact que pourraient avoir la mauvaise planification, la non-mise en œuvre ou l'annulation des principales évaluations prévues sur l'organisation et son portefeuille de projets. Rappelant qu'ONU-Femmes était en train d'examiner la manière dont le financement des évaluations était calculé et de déterminer si 3 % du budget devait être alloué aux

évaluations, les États membres ont exprimé leur souhait de connaître le point de vue de la direction sur les capacités et les besoins de financement de la fonction d'évaluation.

38. En outre, les délégations ont indiqué qu'ONU-Femmes avait un rôle important à jouer dans la promotion des évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes et dans l'intégration de cette problématique aux différentes activités. Elles ont également salué la réalisation de l'examen des évaluations institutionnelles en matière d'égalité des sexes dans le système des Nations Unies et ont exhorté l'Entité à conduire le dialogue sur les enseignements collectifs tirés, ainsi que sur les lacunes et les défis auxquels il faudra faire face pour améliorer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le système des Nations Unies.

IV. Audit

39. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a présenté le Rapport d'audit interne et d'enquête pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (UNW/2016/4). Ce rapport comprend des informations concernant les principaux résultats des audits effectués en 2015 et l'état des efforts déployés par la direction pour appliquer les recommandations formulées dans le dernier rapport d'audit et dans ceux des années précédentes. Le rapport présente également des informations relatives aux activités d'investigation, telles que le nombre d'enquêtes (nouvelles ou en cours), la nature et les résultats des enquêtes menées en 2015.

40. Pour l'audit intégral des bureaux, des unités administratives et des fonctions (à l'exception des audits de projets DIM exécutés directement), le Service attribue généralement une note d'audit globale, allant de « satisfaisant » et « partiellement satisfaisant » à « insatisfaisant », qui dépend de son niveau de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Sur les six audits intégraux effectués en 2015, aucun des secteurs audités n'a été jugé insatisfaisant. Une entité (17 %) a été jugée partiellement satisfaisante, ce qui signifie qu'un ou plusieurs problèmes susceptibles de nuire à la réalisation de ses objectifs ont été détectés. Les cinq autres bureaux ou unités administratives (83 %) ont été jugés satisfaisants, aucun problème susceptible de nuire à la réalisation de leurs objectifs n'ayant été constaté.

41. Le taux global d'application des recommandations d'audit était de 99 % au 31 décembre 2015, soit supérieur de 9 % à l'objectif de 90 % fixé par ONU-Femmes. Ce chiffre témoigne des efforts continus déployés par la direction au regard des questions soulevées lors des audits et des recommandations formulées. Ce calcul repose sur l'analyse de tous les rapports publiés par le Bureau entre le 1^{er} janvier 2013 et le 30 novembre 2015. Cinq recommandations sont restées partiellement appliquées pendant plus de 18 mois, dont deux considérées comme hautement prioritaires. En 2014, aucune recommandation n'était restée en souffrance pendant plus de 18 mois. Les deux recommandations hautement prioritaires concernaient le Centre de formation d'ONU-Femmes et prescrivaient : (a) la conduite d'une analyse pour préciser le mandat, la mission, le rôle et l'emplacement optimal du Centre de formation ; et (b) la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources afin d'assurer la pérennité du Centre de formation. La direction a fait savoir que l'application de ces deux recommandations nécessitait des

ressources conséquentes. Toutes les recommandations moyennement prioritaires en souffrance de longue date étaient appliquées ou en cours d'application en 2016. L'une de ces recommandations a été appliquée au cours du premier trimestre 2016. Les deux autres prescrivaient de mettre en œuvre une politique institutionnelle régissant l'utilisation et la gestion des accords de services spéciaux, et de remédier aux déficiences du système de gestion des subventions des fonds.

42. Comme le prévoit l'accord de prestation de services, le Bureau de l'audit et des investigations fournit des services d'investigation en cas d'allégation de fraude, de corruption ou d'autres méfaits (y compris le harcèlement au travail, l'abus de pouvoir ou les représailles contre les lanceurs d'alerte) émanant d'agents d'ONU-Femmes, d'autres agents ou de prestataires.

43. En 2015, le Bureau de l'audit et des investigations a clos 18 dossiers : dix à l'issue d'une évaluation préliminaire (contre 15 en 2014), parce qu'une enquête n'était pas justifiée faute de preuves suffisantes ou pour d'autres raisons, et huit après enquête (contre deux en 2014), sur lesquels six ont fait l'objet d'une note de clôture, un d'un rapport de clôture et un autre d'un rapport d'enquête. Le dossier qui a abouti à un rapport d'enquête a été communiqué à la Division de la gestion et de l'administration, conformément au cadre juridique d'ONU-Femmes, en vue de faire face au non-respect des Normes de conduite de l'ONU.

44. Au regard de la portée des activités d'audit menées, le Bureau a estimé que les systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ayant fait l'objet d'un rapport d'audit en 2015 étaient globalement efficaces et satisfaisants, c'est-à-dire qu'ils étaient bien en place et fonctionnaient comme il se doit. Le Bureau souhaiterait toutefois ajouter les remarques suivantes : (a) il attire l'attention du Conseil d'administration sur le fait que l'opinion du Bureau se fonde sur une couverture d'audit de 20 % des dépenses engagées en 2014 par ONU-Femmes ; et (b) 31 % de toutes les recommandations d'audit étaient d'ordre institutionnel et visaient des problèmes d'orientation stratégique et d'appui. Ces conclusions suggèrent que les problèmes institutionnels identifiés doivent être réglés de manière à n'avoir aucune incidence négative sur ONU-Femmes.

45. Le Président du Comité a présenté le Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 (UNW/2016/4/Add.1) portant sur les activités d'ONU-Femmes. Concernant l'audit interne, le Comité a rappelé l'importance d'un suivi régulier et d'une évaluation continue du niveau des ressources et des capacités afin de s'assurer qu'elles sont appropriées et suffisent à couvrir les besoins d'assurance d'ONU-Femmes.

46. Le Comité a également réitéré ses recommandations concernant l'examen par ONU-Femmes du modèle le plus approprié pour la fonction d'audit interne, à savoir externalisée ou exercée en interne. Tel que soulevé par le Comité consultatif pour les questions d'audit dans son rapport annuel 2014, cet examen doit s'accompagner d'une proposition budgétaire détaillée que se chargera d'examiner le Conseil d'administration. Bien que le Comité ait noté que le Service d'audit chargé d'ONU-Femmes a communiqué son plan de travail annuel au Comité des commissaires aux comptes, il a encouragé une communication et une collaboration plus étroites entre le service d'audit et le Comité des commissaires aux comptes afin de garantir la complémentarité des fonctions d'audit. Le Comité consultatif a également pris note du fait que le service d'audit chargé d'ONU-Femmes fonctionne indépendamment du PNUD. Il reste cependant préoccupé par les éventuels conflits d'intérêts que

pourrait susciter le fait que le PNUD assume certaines des tâches administratives d'ONU-Femmes dans le cadre d'autres accords de prestation de services portant, par exemple, sur les systèmes de technologies de l'information et des communications et sur l'administration du paiement des effectifs, des prestations et des dépenses obligatoires. Pour assurer un contrôle indépendant et rentable et toute la transparence voulue, il importe qu'un organe de coordination indépendant existe au sein d'ONU-Femmes pour superviser les activités d'audit interne et veiller à ce que leurs résultats soient intégrés dans la structure des cadres supérieurs.

47. Le Comité a conclu son rapport en exprimant son soutien au renforcement continu de la gouvernance, de la gestion des risques, des contrôles internes et de la responsabilité d'ONU-Femmes. Cependant, il craint que le contexte de financement actuel d'ONU-Femmes n'affecte sa capacité à financer comme il se doit des activités et fonctions clés en termes de responsabilité, telles que l'audit interne (notamment pour en élargir la portée), la gestion des risques institutionnels, le suivi et le contrôle.

48. Suite à la présentation des questions relatives à l'audit, le Directeur de la coordination/Directeur intérimaire de la Division de la gestion et de l'administration a informé le Conseil d'administration des réponses à adopter en matière de gestion.

49. Les délégations ont salué les rapports ainsi que l'attention accordée par ONU-Femmes à la meilleure mise en œuvre des recommandations de longue date. Elles ont rappelé la nécessité de définir des objectifs réalistes en matière de mobilisation des ressources et ont noté que les faiblesses constatées concernaient principalement le niveau local, telles qu'un contrôle inadapté de la gestion des projets et de leurs résultats, des défaillances en matière de gestion des déplacements, ainsi qu'un manque de conformité aux normes minimales relatives aux technologies de l'information et des communications. ONU-Femmes a été invitée à attacher une attention suffisante aux recommandations d'audit récurrentes et en souffrance.

50. En réaction aux commentaires émis, ONU-Femmes a renouvelé son engagement en faveur de l'application de toutes les recommandations d'audit et de l'accélération de la mise en œuvre des résultats. Par ailleurs, il a été noté que l'amélioration du système de gestion des résultats allait permettre une plus grande transparence.

V. Séances d'information

A. Présence et actions d'ONU-Femmes aux niveaux national et régional, et sa réponse opérationnelle au niveau des pays (Mali)

51. La Directrice des programmes a informé le Conseil de la présence et des actions d'ONU-Femmes aux niveaux national et régional. Plusieurs éléments ont été portés à la connaissance des États membres, tels que la typologie actuelle des bureaux de pays et l'évolution de la présence d'ONU-Femmes au niveau des pays depuis 2012 (y compris la transformation des bureaux sous-régionaux en bureaux régionaux, multipays et de pays) ; la composition des équipes de travail ; la répartition des ressources programmables de base entre les régions ; l'exécution des programmes, y compris les dépenses affectées aux domaines d'impact ; et les points fondamentaux relatifs aux services et aux partenariats conjoints.

52. Conformément à l'usage établi, le Conseil a également été informé de la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des pays, avec une attention particulière portée cette fois au cas du Mali. Le représentant d'ONU-Femmes au Mali a présenté les opérations et les priorités de l'Entité dans ce pays. À cette occasion, il a décrit le contexte actuel, en évoquant l'application de l'accord de paix signé en 2015 et les effets persistants du conflit pour les Maliennes. Le programme d'ONU-Femmes au Mali est axé autour de trois domaines d'impact, tous soutenus par le mandat normatif d'ONU-Femmes : i) *l'autonomisation économique des femmes*, qui vise à accroître la capacité productive des agricultrices et des coopératives de femmes, à améliorer l'accès des femmes aux possibilités offertes par le secteur des marchés publics, et à développer les infrastructures économiques locales en vue d'améliorer l'accès des femmes aux marchés ; ii) *la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles*, à travers laquelle ONU-Femmes compte mobiliser les femmes, les filles, les garçons et les hommes aux niveaux communautaire et individuel afin d'instaurer des relations respectueuses et de favoriser l'égalité des sexes, et cherche à renforcer la capacité des institutions à appliquer la législation visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et aux autres formes de discrimination ; et iii) *les femmes, la paix et la sécurité*, qui soutient la réinsertion socio-économique et la participation politique des femmes et des filles dans les situations d'après-conflit, et promeut la planification et la programmation d'interventions humanitaires inclusives et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

53. Les délégations ont manifesté un vif intérêt et ont remercié ONU-Femmes pour ces informations.

VI. Clôture de la session

54. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a remercié le Président pour son leadership, les Vice-Présidents pour leurs précieux conseils prodigués tout au long de la session, ainsi que les membres du Conseil d'administration et les observateurs pour leur importante contribution. Elle s'est réjouie que la plupart des délégations considèrent l'examen à mi-parcours comme étant bien équilibré et qu'elles saluent les réalisations d'ONU-Femmes enregistrées au cours des deux premières années de mise en œuvre de son plan stratégique. Par ailleurs, malgré les défis existants, elle a réitéré l'engagement d'ONU-Femmes à « aider les femmes et les filles du monde entier à exploiter leur potentiel, à réaliser leurs rêves et à jouer un véritable rôle dans la consolidation de la paix, le développement et la prospérité ».

55. À l'heure où ONU-Femmes s'apprête à élaborer son nouveau plan stratégique 2018-2021, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive entend mettre en place un solide processus consultatif avec le Conseil d'administration, comme cela a déjà été le cas par le passé. Tout en continuant de tirer des enseignements de l'examen à mi-parcours, ONU-Femmes procèdera à de nouvelles analyses pour renforcer son impact, son efficacité et ses performances institutionnelles.

56. Elle a par ailleurs remercié les États membres, en particulier pour leur contribution aux activités d'ONU-Femmes, rappelant la nécessité de combler l'actuel manque de financement de 170 millions de dollars US et notant le besoin d'obtenir le soutien du secteur privé et d'autres types de donateurs. À titre d'exemple, elle a évoqué la volonté du

Boston Consultancy Group de soutenir ONU-Femmes dans le renforcement de ses capacités afin d'atteindre ses objectifs et combler son déficit de financement. En outre, elle a informé le Conseil qu'une évaluation du niveau des ressources de l'Entité lui serait présentée lors de sa deuxième session ordinaire de septembre 2016, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement. Elle a appelé de ses vœux une résorption totale du déficit d'ici cette date et s'est réjouie de l'intensification des relations avec le Conseil d'administration prévue au cours de l'année 2016.

57. Au nom du Président, la Présidente du Comité a exprimé sa reconnaissance au Conseil d'administration pour sa collaboration. Avant de clore cette session annuelle du Conseil d'administration, elle a également remercié tous les intervenants pour leurs présentations et a tout particulièrement salué les efforts acharnés du Secrétaire du Conseil d'administration et de son équipe qui ont permis la réussite de cet événement.

Annexe I

Décisions adoptées lors de la session annuelle de 2016

2016/1

Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés au titre du plan stratégique 2014-2017, comprenant notamment l'examen à mi-parcours

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés au titre du plan stratégique 2014-2017, comprenant notamment l'examen à mi-parcours ; salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique ; et félicite ONU-Femmes de son excellente performance à ce jour ;

2. *Reconnaît* que la réalisation du plan stratégique 2014-2017 a contribué à la mise en œuvre complète, efficace et accélérée de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et convient de l'aide essentielle à la mise en œuvre fournie par ONU-Femmes aux États membres qui l'ont demandé ;

3. *Félicite* ONU-Femmes d'avoir tiré pleinement parti de son mandat, en sa qualité d'entité composite, pour aider, à leur demande, les États membres et garantir la cohérence, l'harmonisation et la coordination entre les aspects normatif et opérationnel de ses activités ; reconnaît qu'ONU-Femmes exerce de plus en plus de fonctions d'appui ; et réaffirme le rôle important d'ONU-Femmes dans la direction, la coordination et la promotion de la responsabilité du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système ;

4. *Demande* à ONU-Femmes d'améliorer son orientation programmatique et de renforcer l'exécution de ses programmes et ses liens opérationnels normatifs en établissant des partenariats multipartites, en particulier avec les programmes phares et en créant des synergies avec le Fonds pour l'égalité des sexes et le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;

5. *Prend note* du cadre révisé de résultats de développement et du cadre d'efficacité et d'efficience organisationnelles, figurant en Annexe II du rapport, et note avec satisfaction les efforts d'ONU-Femmes à cet égard ;

6. *Prend note* de la stratégie de financement contenue dans le rapport et demande à ONU-Femmes de poursuivre l'amélioration de son schéma de financement, de la structure de ses équipes et de ses processus d'activités, conformément à sa structure régionale, de sorte à garantir l'efficacité opérationnelle, l'efficience, la transparence et la responsabilité de l'entité ;

7. *Note* avec intérêt les initiatives stratégiques présentées dans le rapport, y compris les programmes phares figurant à l'Annexe VII ; demande à ONU-Femmes de présenter les résultats de la mise en œuvre dans ses rapports annuels sur le plan stratégique 2014-2017 de 2017 et 2018 ; et encourage ONU-Femmes à établir des

partenariats avec les entités pertinentes des Nations Unies et d'autres acteurs concernés lors de la mise en œuvre des initiatives ;

8. *Reconnait* l'importance de renforcer les capacités d'ONU-Femmes, grâce notamment à des financements adaptés, tout en prenant note des déficits de financement actuels concernant les ressources ordinaires ; et encourage tous les pays qui en ont la possibilité à accroître leurs contributions volontaires, tout particulièrement aux ressources de base, de manière à garantir la mise en œuvre complète et efficace du plan stratégique 2014-2017 ;

9. *Prend note* des informations sur le recouvrement des coûts contenues dans le rapport ; appelle ONU-Femmes et ses contributeurs à adhérer pleinement à la politique de recouvrement des coûts introduite par la décision 2013/2 du Conseil d'administration, portant notamment sur le recouvrement des coûts indirects et l'imputation des coûts directs dus à la mise en œuvre de projets et de programmes financés par d'autres ressources ; et demande à ONU-Femmes de procéder au suivi, au cours de la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration, de l'examen indépendant de la méthodologie de recouvrement des coûts mené conjointement par l'UNFPA, l'UNICEF, le PNUD et ONU-Femmes, et adopté par la décision 2013/2 ;

10. *Exhorte* ONU-Femmes, conformément à son mandat, à amorcer suffisamment tôt les préparatifs du prochain plan stratégique, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration, tout en tenant compte de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des autres résultats fixés au niveau intergouvernemental, des résultats de l'examen quadriennal complet 2016 des activités opérationnelles visant au développement du système des Nations Unies, et des résultats et enseignements tirés de l'examen à mi-parcours ; et prie en outre ONU-Femmes de présenter, lors de la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration, une feuille de route des consultations prévues pour la préparation du prochain plan stratégique ;

11. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

2016/2

Rapport de 2015 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de 2015 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que du programme de travail et du budget du Bureau indépendant d'évaluation pour l'année 2016 ;

2. *Loue* les efforts d'ONU-femmes et les progrès accomplis dans le renforcement systématique de la fonction d'évaluation et dans la coordination des efforts d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies ;

3. *Souligne* que l'évaluation devrait être pilotée par les pays et que les pays de programme devraient avoir davantage la maîtrise et l'initiative de l'évaluation de toutes les formes d'aide, et prie ONU-Femmes de poursuivre, si possible et en collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies, ses efforts de renforcement des capacités nationales d'évaluation ;

4. *Demande* à ONU-Femmes d'élargir la portée des évaluations, d'augmenter le taux de réalisation des évaluations prévues, d'accroître les ressources financières destinées à la fonction d'évaluation, d'améliorer la qualité des réponses de la direction dans le système GATE, et de prendre en considération les recommandations concernant les évaluations dans ses activités ;

5. *Appelle* ONU-Femmes à poursuivre ses évaluations tenant compte de la problématique hommes-femmes des programmes de pays afin d'améliorer l'élaboration des programmes à l'échelle nationale ;

6. *Demande* à ONU-Femmes, en particulier au Bureau indépendant d'évaluation, de continuer à coordonner les efforts d'évaluation tenant compte de la problématique hommes-femmes à l'échelle du système des Nations Unies et de conclure de nouveaux partenariats visant à développer les capacités nationales d'évaluation ;

7. *Appelle* ONU-Femmes, en particulier le Bureau indépendant d'évaluation, à poursuivre ses efforts afin de répondre aux exigences de l'indicateur de performance relatif à l'évaluation défini par le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) ;

8. *Demande* à ONU-Femmes de réaliser un examen de la politique d'évaluation dans trois ans.

2016/3

Rapport sur les activités d'audit et de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du Rapport sur les activités d'audit et de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 ;

2. *Prend acte* de l'intégration, conformément à la décision 2015/4, paragraphe 3a du Conseil d'administration, d'un rapport d'audit sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle d'ONU-Femmes dans le rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations ; et note avec satisfaction les appréciations générales satisfaisantes à cet égard ;

3. *Exprime* son soutien continu aux fonctions d'audit et de contrôle assumées par ONU-Femmes ; et demande à ONU-Femmes d'élaborer des plans de financement appropriés en vue d'améliorer la portée de l'audit et du contrôle dans le prochain budget qui sera présenté au Conseil d'administration pour 2018-2019 et de s'assurer qu'ils bénéficient d'un déploiement approprié, suffisant et efficace pour couvrir le champ d'audit interne et de contrôle attendu ;

4. *Note* plusieurs points de faiblesse récurrents, tels que le nombre élevé de recommandations d'audit de nature institutionnelle ; apprécie les informations fournies par ONU-Femmes sur les efforts déployés pour combler ces faiblesses ; et invite ONU-Femmes à poursuivre et intensifier ses efforts en ce sens, et à fournir des informations sur l'impact des mesures prises ;

5. *Demande* à ONU-Femmes de fournir, dans le cadre du prochain rapport annuel sur les activités d'audit interne et de contrôle, une liste des domaines contrôlés,

comprenant des informations détaillées sur ces domaines ainsi que sur le suivi effectué par ONU-Femmes ;

6. *Prend note* du Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.